Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 756

Artikel: Chars : défense nationale : les besoins de l'industrie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017255

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHARS

Défense nationale: les besoins de l'industrie

Après avoir gagné la guerre dans l'exercice de défense totale (mais nous n'en dirons pas plus, secret militaire oblige), l'armée suisse a donc remporté au Parlement la bataille des chars. Le Conseil fédéral peut acquérir maintenant les 380 Léopard II qui remplaceront, à raison de 120 pièces par division mécanisée et une réserve de 20 unités, les anciens chars 68 et les vénérables Centurion.

La commande sera passée en une tranche, au lieu des deux prévues initialement, lorsqu'il était question d'acheter 420 Léopard II...

Coût aujourd'hui: 3,365 milliards. A cela s'ajoutera, si l'on calcule un renchérissement annuel de 5%, plus d'un milliard lorsque, en 1993, seront livrés les dernières pièces. Sans oublier les frais d'installation et des «divers» qui tourneront autour des 400 millions probablement.

A cette commande, l'industrie suisse participe pour 65% environ, puisque sauf 45 unités qui seront directement livrées par le constructeur ouest allemand Krauss-Maffei, les Léopard seront construits sous licence, par un consortium que dirige la firme de Bührle-Oerlikon Contraves AG.

Plus de 60 orateurs inscrits! Le débat au Conseil national a été par son volume aux dimensions de l'ampleur de la commande, la plus importante jamais passée par la Confédération dans le domaine de l'armement. Mais malgré quelques propositions de non-entrée en matière ou de retour à la commission, voire au Conseil fédéral, quelques attaques de principe, et quelques suggestions,

de rechange ou de modification, il n'a pas porté sur le fond. Or celui-ci se saisit par des chiffres connus de tous. Jusqu'en 1987 les dépenses militaires, cette année d'environ 4,5 milliards, dépasseront chaque année 5 milliards. Les seuls investissements et constructions pour les trois ans à venir se monteront à 8,7 milliards.

Ces sommes sont réputées n'être que la traduction de besoins réels. Si l'on veut que la défense nationale reste crédible, que le soldat ait en mains des armes qui ne soient pas celles du sacrifice, il faut bien suivre la modernisation permanente de la guerre!

Le remplacement des chars de combat est à peine décidé, que déjà d'autres demandes, annoncées depuis longtemps dans les documents officiels, se préparent: les hélicoptères de combat, l'avion (le Hunter est fatigué), les armes d'infanterie, etc...

DISSUASION ET SPIRALE DES COÛTS

La doctrine fondamentale de la dissuasion, par quoi s'exprime depuis fort longtemps l'idée de la neutralité armée, a trouvé son expression dans une défense dynamique en profondeur, dont le Conseil fédéral rappelait, il y a quatre ans encore, dans son rapport intermédiaire concernant la politique de sécurité, qu'elle signifie, depuis l'adoption de la conception 1966, «se soustraire aux grandes batailles décisives et (d') offrir à l'adversaire une résistance acharnée, pour rester maître de la plus grande partie possible de notre territoire».

Malgré cette définition, à première vue raisonnable, la conception 1966 entraîne, ou permet de justifier, une politique d'armements dans laquelle la Suisse est prise comme n'importe quelle autre puissance soumise à la rivalité des blocs, en une spirale ascendante. Il est dommage qu'une fois de plus, à l'occasion d'une dépense militaire nouvelle, le Parlement n'ait parlé que gros sous ou principes moraux et n'ait pas cherché à mieux établir le rap-

port qui existe entre la conception de la défense nationale et les besoins, pour réexaminer non seulement les seconds, mais aussi la première.

LOBBY À L'ŒUVRE

Mais la conception 1966 et les militaires qui sont chargés de l'appliquer ne sont certainement pas les seuls responsables, à l'intérieur du pays, de la spirale. La commande du Léopard est peut-être une satisfaction pour l'armée; elle est surtout une victoire pour l'industrie des machines et des métaux qui, depuis la réforme de 1982 des procédures d'acquisition d'armes, ne cesse d'étendre son influence sur la politique d'armements, et d'écarter entre autres les Ateliers militaires de Thoune, dont elle ne cesse de dénoncer la mauvaise gestion et les erreurs techniques.

Dans un article fortement documenté, le *Tages-Anzeiger Magazin* (17 novembre 1984, n° 46) démonte les mécanismes de la collaboration industrie-administration militaire qui s'étend de la recherche à la réalisation des commandes.

Ainsi, face aux cinq groupes de travail mixtes industrie-groupement de l'armement du Département militaire, qui préparent la planification de l'armement, se sont constitués cinq groupes analogues de l'Association suisse des industries en machines (VSM)!

Quant aux programmes d'armements, ils sont déterminés par le groupe appelé «de tête» Département militaire-industrie, qui comprend cinq représentants de l'industrie et quatre de l'administration, sous la présidence du vice-président du VSM et président de la direction de Sulzer, Pierre Borgeaud. Cette liaison n'est qu'un petit aperçu des nombreuses commissions et groupes de travail mixtes, mis sur pied pour permettre un déroulement sans à-coups de l'acquisition des armes.

A cela s'ajoute bien évidemment les nombreuses

liaisons personnelles qui peuvent exister dans une armée de milice entre les fonctions militaires et la profession, voire les charges politiques.

Lors du débat sur le Léopard, la députation zurichoise à elle seule comprenait trois députés directement intéressés professionnellement à la réalisation de la commande sous licence: Rudolf Reichling (UDC), membre du conseil d'administration de la Holding Bührle-Oerlikon, à laquelle appartient Contraves AG, maître d'œuvre de la fabrication du char, Ulrich Bremi (rad.), membre du conseil d'administration de Georg Fischer AG, et Peter Spälti (rad.), membre du conseil d'administration des Frères Sulzer AG, entreprises elles aussi membres du consortium de construction du Léopard II.

Les périodes de récession et de tension internationale sont les moments les plus ensoleillés dans la vie d'une entreprise industrielle d'armement, ou pour le secteur armement d'une firme industrielle. On l'a vu dans les années 1938/1939, sans parler de la guerre. Aujourd'hui à nouveau la motivation de la lutte contre le chômage vient appuyer les demandes d'armement. Et pas toujours dans le sens souhaité par les militaires (état-major et Département militaire), en principe premiers concernés. Ceux-ci voulaient 400 camions Saurer. Ils en ont obtenu 1200, au nom de la lutte pour la survie de l'entreprise. Ils ont reçu une première série du fusil d'assaut SIG, alors qu'ils n'en demandaient pas tant, et pas si vite. Et ce n'est un secret pour personne qu'ils souhaitaient que le Léopard II soit acheté directement en Allemagne, ce qui aurait permis d'en acquérir davantage, et plus vite.

Qui dicte la politique militaire en Suisse? Plus que jamais cette question est pertinente, au regard de ce qui vient de se passer avec l'acquisition du Léopard II.

DÉFENSE GÉNÉRALE

Fantasmia

La gauche grecque ne respecte pas le suffrage universel, imagine un colonel helvétique. Mais il y a dix ans, qu'imaginaient les colonels grecs? Un coup d'Etat militaire! Le colonel helvétique a oublié le passé des colonels grecs. Ou plutôt, il l'a refoulé pour mieux culpabiliser d'autres «illégaux».

Le colonel Däniker, interrogé à la Radio romande, à propos du dernier exercice de défense générale, parlait de la nécessité d'imaginer des scénarios réalistes. Les Grecs auront apprécié, eux à qui on venait d'expliquer qu'il ne s'agissait que d'un exercice, sans rapport avec des personnes vivantes ou ayant existé, comme on dit en avertissement dans les romans.

Ce qu'il y a de réaliste en revanche, c'est les

fantasmes des auteurs. Déjà en 1971, je me souviens d'un scénario du même acabit — pour avoir refusé de participer à cet exercice, il m'avait fallu le renvoyer par courrier recommandé. Passages obligés: si «ça» se déclenche, c'est politiquement le fait de la gauche, géographiquement dans des pays latins. Et ne parlons pas des projections sur la situation intérieure: même schéma.

Ces préambules de scénarios ne servent strictement à rien par rapport à l'exercice même. C'est un décor préalable campé pour annoncer une mise en état d'alerte progressive. Degré 1, 2, 3, 4, etc. Une définition abstraite jouerait le même rôle.

Le Conseil fédéral tient-il donc à ces fantasmes de colonels? On souhaiterait des directives rendues publiques,

A. G.

ASSURANCE-MATERNITÉ

On achève bien les promesses

Surprise? Pas de surprise! A la moulinette parlementaire, comme prévu, les belles promesses des opposants à l'initiative «pour une protection efficace de la maternité» se sont révélées creuses. Avec l'appui décisif d'une bonne frange de démocrates-chrétiens, venus rejoindre les bataillons radicaux et UDC.

La révision de la loi sur l'assurance-maladie, tant vantée comme un contre-projet de fait à l'initiative, se présente donc très mal après un premier passage au National, quand bien même les extrémistes n'ont pas encore eu totalement gain de cause (défaite du directeur zurichois de l'Union des associations patronales, et accessoirement conseiller national radical, Allenspach, qui proposait ni plus ni moins que de supprimer le volet assurancematernité, pour le remplacer par quelques dispositions à inclure dans le Code civil).

Il sera toujours temps d'entrer dans le détail des magouilles juridico-politiques en cours. Que l'on sache simplement que les opposants à une révision significative de la loi (en un ou deux «paquets», peu importe) ont encore un atout majeur dans leur jeu: la menace de référendum. Cela ne manquera pas de peser sur les délibérations des conseillers aux Etats, si ces derniers avaient besoin de cela pour traîner les pieds. Et cela pèsera encore, dans le circuit des inévitables «divergences» entre les Chambres sur les conseillers nationaux, lorsqu'ils reviendront sur le sujet.

D'ici là de bonnes âmes plaideront pour des «solutions» minimalistes, dans l'intention affichée de sauver ce qui peut l'être: on ne jurerait pas de la sincérité de telles démarches, déjà amorcées par la droite au National. Il y a des recherches de compromis qui ne sont que le prélude à une remise des compteurs à zéro. Les démocrates-chrétiens, en particulier, sont passés maîtres dans l'organisation de telles mascarades.